



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? C'est le moment ! Des aides revalorisées en 2024.

A partir du 1^{er} janvier 2024, l'Etat renforce les aides pour les travaux de rénovation énergétique globale (chauffage, isolation, ventilation...).

En fonction de l'étiquette énergétique initiale du logement, de l'étiquette énergétique atteinte après travaux et des ressources du ménage, la subvention de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) peut dorénavant atteindre jusqu'à 90% du montant HT des travaux !

Plafonds de ressources 2023				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 16 229 €	jusqu'à 20 805 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 23 734 €	jusqu'à 30 427 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 28 545 €	jusqu'à 36 591 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 33 346 €	jusqu'à 42 748 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 38 168 €	jusqu'à 48 930 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Subvention de l'Anah	jusqu'à 90 % du montant HT des travaux	jusqu'à 70 % du montant HT des travaux	jusqu'à 60 % du montant HT des travaux	jusqu'à 45 % du montant HT des travaux
-----------------------------	---	---	---	---

Engagée depuis un an par la Communauté de communes Vézère - Monédières – Millesources, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permet aux habitants des 20 communes du territoire de bénéficier d'aides pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

En partenariat avec l'Etat, l'Anah, le Conseil Départemental de la Corrèze, Procvivis Nouvelle-Aquitaine et la Fondation Abbé Pierre, l'OPAH soutient les propriétaires qui réalisent des **travaux de rénovation énergétique**. Mais elle finance aussi les travaux permettant le **maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées** ainsi que les travaux de **réhabilitation de logements dégradés**. L'opération accompagne également les propriétaires qui souhaitent **réhabiliter un logement pour le mettre en location**.

L'OPAH met en œuvre un accompagnement gratuit par un opérateur habitat corrézien spécialisé, **SOLIHA**, agréé par l'Anah et agréé Mon accompagnateur Rénov' par l'Etat.

Ainsi, les **propriétaires sont accompagnés tout au long de leur projet** permettant de simplifier et sécuriser leurs démarches, ils sont conseillés techniquement sur leur projet par des **professionnels indépendants** et sont ainsi assurés de bénéficier de toutes les aides disponibles.

Vous envisagez de réaliser des travaux ? Renseignez-vous auprès de SOLIHA au 05 55 20 58 64 ou par mail : contact.correze@soliha.fr.

Dans la perspective de mieux connaître les besoins de travaux des logements sur le territoire et d'accompagner les propriétaires, la Communauté de Communes, en lien avec votre mairie, engage un état des lieux des logements qui nécessiteraient des travaux importants. Elle a donc mandaté SOLIHA pour prendre contact avec les propriétaires, envisager avec eux les éventuels besoins de travaux et, s'ils le souhaitent, être accompagnés – gratuitement – dans le cadre de l'OPAH.